



Vaudreuil-Dorion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Activités commerciales à Vaudreuil-Dorion : la Ville adopte de nouvelles mesures d'assouplissement à sa réglementation

Vaudreuil-Dorion, le 3 décembre 2020 – Le conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté une résolution, à l'occasion de sa séance publique tenue le 16 novembre, autorisant les commerçants à installer des abris temporaires durant la période hivernale. Ces équipements, non conformes à la réglementation en vigueur, visent à assurer un certain confort aux clients qui font la file à l'extérieur des commerces dans le contexte de pandémie.

Le conseil municipal a également reconduit les mesures d'assouplissement adoptées en juin afin d'accroître la visibilité des commerces, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, l'affichage temporaire de trois enseignes (affiches, banderoles ou plumes) à raison d'une superficie maximale de trois mètres carrés chacune sur le terrain de certains commerces reste permis.

Ces mesures visent à venir en aide aux propriétaires de commerces durement touchés par la crise qui sévit depuis mars dernier.